



UNITED NATIONS  
DEVELOPMENT GROUP



*Au service  
des peuples  
et des nations*

**Rapport Annuel Consolidé  
du Programme conjoint «Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des  
violences basées sur le genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la  
RDC»**

**Rapport de l'Agent Administratif  
pour la période du 1 janvier - 31 décembre 2013**

**Le Bureau des fonds multipartenaires (MPTF Office)**  
Bureau de Management  
Programme des Nations Unies pour le Développement  
**GATEWAY: <http://mptf.undp.org>**

31 mai 2014

---

## LES ORGANISATIONS PARTICIPANTES



*Au service  
des peuples  
et des nations*

Programme des Nations Unies pour le développement  
(PNUD)



Fonds des Nations Unies pour la Population

## LE BAILLEUR DE FONDS



Agence canadienne de développement  
international

# Table des matières

RÉSUMÉ .....	4
PARTIE I : RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL .....	5
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES .....	6
I.    OBJECTIFS .....	7
II.   RESULTATS .....	7
III.  RESSOURCES .....	23
PARTIE II : RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	24
DEFINITIONS .....	25
RESULTATS FINANCIERS POUR 2013 .....	26

---

## RÉSUMÉ

Ce rapport annuel du Programme conjoint «Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des violences basées sur le genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la RDC» couvre la période du 1 mars au 31 décembre 2013. Ce rapport est en conformité avec les exigences de rapport énoncées dans l'Arrangement Administratif Standard (SAA) conclu avec le bailleur de fonds. En ligne avec le Mémoire d'Accord signé par les organisations participantes, le rapport annuel est consolidé sur la base des informations, des données et des états financiers présentés par les organisations participantes. Ce n'est ni une évaluation du Programme Conjoint, ni une évaluation de la performance des organisations participantes. Le rapport fournit au Comité de Pilotage un aperçu complet des réalisations et des défis associés au Programme Conjoint, ce qui lui permet de prendre des décisions stratégiques et des mesures correctives, le cas échéant.

La première année du programme a été marquée par des mutations sur les plans politique et militaire dans le pays, suite à la situation de guerre dans le Nord Kivu et au climat de méfiance au sein de la classe politique, consécutif à la contestation par certains acteurs politiques majeurs des résultats issus des élections de 2011. Ces mutations sont notamment caractérisées par la signature de l'accord de paix entre le Mouvement du 23 Mars (groupe rebelle actif dans le nord Kivu) et le gouvernement, mettant fin à deux années de guerre, la tenue des concertations nationales et la mise en place d'un gouvernement d'union nationale.

En prélude du démarrage des activités du programme, plusieurs actions préliminaires relatives à l'identification des zones d'intervention, l'élaboration et l'harmonisation et la validation des outils de travail et la mise en place des équipes de mise en œuvre ont été accomplies, et dont les résultats sont les suivants :

- La cartographie précise des zones d'interventions du programmes dans les provinces du Nord Kivu, Sud-Kivu, Province Orientale (Ituri), Bandundu et Kinshasa a été élaborée et validée par les autorités au niveau provincial et local ;
- Le plan de travail annuel 2014 élaboré et validé par les autorités nationales au niveau technique
- Le coordonnateur du programme et une partie des experts recrutés et opérationnels

En dépit du fait que toutes les conditions étaient réunies (disponibilité de fonds, existence d'un PTA, disponibilité du personnel), la mise en œuvre du programme n'a pas été effective sur terrain pour des raisons politiques liées à la non tenue du comité de pilotage qui devait consacrer le démarrage officiel du programme :

Ce rapport consolidé est présenté en deux parties. La partie I est le rapport descriptif annuel et la partie II est le rapport annuel financier.



## PARTIE I : RAPPORT DESCRIPTIF ANNUEL

<p style="text-align: center;"><b>Titre du Programme et Référence du Projet</b></p> <p>Titre du Programme: <b>Programme conjoint «Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des violences basées sur le genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la RDC»</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>)             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Numéro de Référence du Projet/Bureau MPTF: 00082723</li> </ul> </li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques</b></p> <p>(<i>le cas échéant</i>)  <i>Pays/Localité :</i>  <b>République démocratique du Congo/ Provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Bandundu Equateur, (données VBG : Kivus, Ituri, Katanga, Bandundu, Bas-Congo et Kinshasa)</b></p> <hr/> <p><i>Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques :</i></p> <p><b>UNDAF OUTCOME #1: Gouvernance et développement institutionnel</b> : Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC.</p> <p><b>UNDAF OUTCOME #2: Croissance pro-pauvre et création d'emploi</b> : Les institutions publiques mettent en œuvre efficacement des politiques et des programmes concertés d'appui aux acteurs-clés œuvrant dans les secteurs porteurs susceptibles d'accélérer la création d'emploi et des revenus, soutenus par un large accès à des services financiers variés et pérennes.</p> <p><b>UNDAF OUTCOME # 7: Stabilisation et consolidation de la Paix</b> : Des mécanismes de protection et prévention communautaire contre les violences sexuelles et basées sur le genre sont mis en œuvre et les survivants de violences sexuelles et basées sur le genre ont accès et reçoivent une assistance multisectorielle et juridique de qualité.</p>
<b>Organisation(s) Participante(s)</b>	<b>Partenaires de mise en œuvre</b>
UNDP et UNFPA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• UNDP, UNFPA, UNESCO, BCNUDH</li> </ul>
<b>Budget du Programme/Projet (US\$)</b>	<b>Durée du Programme (mois)</b>
Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet: 17.533.611,40 USD (18.000.000,00 \$CAD)  Contribution du Fonds : 5.790.602,00 USD <i>UNFPA : 1.675.800,00</i> <i>UNDP : 4.114.802,00</i>	Durée totale ( <i>mois</i> ) : 60 mois
Contribution de(s) agence(s) <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Par agence (le cas échéant)</i></li> </ul> Contribution du Gouvernement ( <i>le cas échéant</i> ) Autres Contributions [donateur(s)] ( <i>le cas échéant</i> )	Date de démarrage ( <i>01.03.2013</i> )  Date de clôture originale ( <i>28.02.2018</i> )  Date de clôture actuelle ( <i>dd.mm.yyyy</i> )
<b>TOTAL:</b>	
<b>Évaluation du Programme</b>	<b>Soumis par:</b>
Evaluation - à joindre le cas échéant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: <i>dd.mm.yyyy</i> Evaluation à mi-parcours – à joindre le cas échéant <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Date: <i>dd.mm.yyyy</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Nom: Michel Balima</li> <li>○ Titre: Directeur Pays PNUD/RDC</li> <li>○ Organisation Participante (“Lead Agency”):</li> <li>○ Adresse e-mail: michel.balima@undp.org</li> </ul>

## LISTE DES ABREVIATIONS ET ACRONYMES

BCG	: Bureau de Consultation gratuite
BCNUDH	: Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'homme
CAP	: Centre d'Apprentissage professionnel
CCC	: Communication pour le Changement de Comportement
CCP	: Centre Communautaire Polyvalent
CDV	: Conseil, Dépistage volontaire
CJ	: Clinique Juridique
CSM	: Conseil Supérieur de la Magistrature
DEP	: Direction d'Études et Planification
FOSA	: Formation sanitaire
MGEF	: Ministère du Genre, Enfant et Famille
MGFE	: Ministère du Genre, de la famille et de l'Enfant
MJDH	: Ministère de la justice et droits humains
MPTF	: Multi Partner Trust Fund
N/D	: données non disponible
PNC	: Police Nationale Congolaise
PNSR	: Programme National de la Santé de la Reproduction
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	: Plan de Travail Annuel
RDC	: République » Démocratique du Congo
UNESCO	: Fonds des Nations Unies pour l'Éducation et la Culture
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
VBSG/ SGBV	: Violences basées sur le genre
VS	: Violence sexuelle
VVS	: Victime de Violence sexuelle

## I. Objectifs

Les objectifs proposés à travers ce programme conjoint tendent à promouvoir la femme, socialement, économiquement et politiquement, pour influencer sur les relations hommes-femmes au sein de la société congolaise.

L'Objectif principal du Programme est de contribuer à réduire durablement la prévalence des violences sexuelles en RDC, à travers les objectifs spécifiques suivants :

- Lutter contre l'impunité et renforcer l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles;
- Contribuer au changement des comportements en faveur de la prévention des violences sexuelles dans une approche genre par le développement et la mise en œuvre d'une stratégie de communication;
- Assurer la prise en charge médicale et l'accompagnement psychologique des victimes des violences sexuelles et certains membres de leurs familles directement affectés (au cas par cas) ;
- Réinsérer socio économiquement les victimes de VBSG et autonomiser les femmes au sein de leurs communautés ;
- Renforcer les capacités des mécanismes de coordination concernant les violences sexuelles.

## II. Résultats

### i) Rapport descriptif des résultats:

Après la signature en février 2013, du MOU entre les Organisations participantes (UNDP et UNFPA) et l' Agent Administratif (le Bureau MPTF) portant sur la mise en œuvre du programme conjoint, le PNUD RDC (représenté par le Directeur pays) et le Gouvernement de la RDC, par le biais du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (représenté par la Ministre), ont signé le 26/09/2013, le procès-verbal autorisant le démarrage effectif des activités du programme.

Après cette signature, les actions préliminaires ci-après ont été accomplies, en prélude du démarrage des activités du programme:

- Elaboration du plan de travail annuel par les organisations participantes et les partenaires de mise en œuvre ;
- Appui au mécanisme de coordination et de collecte des données SGBV dans les pays
- Mise en place des équipes de mise en œuvre par les partenaires ;
- Missions d'identification et évaluation des zones d'intervention dans les provinces ciblées ;
- Réunions inter-agence d'harmonisation des activités entre les composantes du programme et identifier les synergies possibles ;
- Réunions avec les ministères de tutelle (MGEF et MJDH) pour harmoniser les mécanismes de pilotage et de coordination du programme par le gouvernement ;
- Réunions du comité technique et du comité de pilotage.

Outre les contraintes d'ordre politique liées à la non tenue du comité de pilotage, les autres facteurs ayant été à la base de retard dans le démarrage du programme sont :

- Le recrutement des équipes de mise en œuvre n'a pas été conduit avec la célérité souhaité ;
- La contractualisation entre le PNUD et certains de ses partenaires de mise en œuvre a fait l'objet de longues discussions qui ont eu un impact sur le délai ;
- Le processus de sélection des zones d'intervention a été rendu difficile par les intérêts divergents des acteurs de la partie nationale qui, chacun voulait voir le programme être développé dans son

territoire. L'harmonisation des vues a nécessité de longues discussions et descentes de terrain qui ont eu un impact sur le délai de démarrage du programme.

Malgré le délai mentionné ci-dessus, le programme a pu atteindre les résultats suivants :

### **Output 3.1**

**Après identification des structures de santé, une commande des équipements médicaux, médicaments y compris kits post viol et deux ambulances médicalisées a été effectuée.**

Destinés à 21 structures médicales (Nord-Kivu 8, Sud-Kivu 7 et Ituri 6), les équipements médicaux permettront à environ 5000 bénéficiaires d'accéder à une prise en charge médicale de qualité d'ici la fin du programme, avec des prévisions d'environ 75% des bénéficiaires accédant à la prise en charge médicale dans les 72 heures et près de 30 cas de fistules traumatiques réparés.

### **Output 5.1**

- **L'appui au mécanisme de coordination et de collecte des données SGBV dans la zone de projet** a permis de distribuer dans les différentes entités territoriales la base de données y relative et de l'alimenter. Les données rapportées renseignent à suffisance que les violences sexuelles sont encore d'actualité dans l'Est du Pays. En effet, au cours de la période couverte par le présent rapport, un total de 20.041 cas des violences sexuelles et basées sur le genre (6.898 au Nord-Kivu, 10.706 au Sud-Kivu et 2.447 en Ituri), perpétrés à 98% sur des femmes (dont 41% sont des filles) par des hommes en armes (49%) ; ont été enregistré à la base des données du MGFE

- **La base des données en ligne des SGBV est opérationnelle et est alimentée. Le rapport 2013 et les tableaux des indicateurs du Nord et du Sud-Kivu et de l'Ituri sont disponibles.**

Cette base des données intégrée est fonctionnelle dans deux types d'environnement :

- (a) Dans les structures d'offre des services : chaque structure dispose et gère de sa propre base des données des VSBG ; et,
- (b) Au niveau de la centralisation des données : les rapports produits par les différentes bases des données des structures sont les inputs alimentant la base des données en ligne qui les consolide pour leur centralisation. Après leur validation, elles sont alors accessibles en ligne selon les droits d'accès.

- **Défis, leçons apprises et meilleures pratiques:**

Le démarrage du programme connaît un retard important. Le Gouvernement de la RDC a donné son accord pour le démarrage des activités en septembre 2013, soit environ 7 mois après la date officielle de démarrage (mars 2013). Après l'accord donné par le Gouvernement, le Comité de Pilotage devait se réunir pour approuver le PTA préparé au niveau technique, avant de lancer la mise en œuvre sur terrain ; mais ce comité n'a pas pu se réunir durant toute l'année 2013, suite au faible engagement des institutions nationales à assurer le leadership du programme.

Pour stimuler cet engagement, un mécanisme de dialogue permanent sur le programme a été mise en place avec les deux ministères de tutelle (MGFE et MJDH), pour leur implication dans le processus d'élaboration des PTA, l'identification des zones d'intervention du programme à l'est, la convocation et la conduite du comité technique, le leadership pour convoquer et présider le Comité de Pilotage.

Au niveau de l'ancrage institutionnel, la double tutelle du programme à la fois par le Ministère du Genre et celui de la Justice a été à la base des difficultés à réunir le Comité de pilotage qui doit donner le « go » pour démarrer les activités sur terrain. Un retard de 12 mois est enregistré à ce jour. Après plusieurs négociation et en raison du fait que le Ministère du genre assure le leadership de la



mise en oeuvre de la stratégie nationale sur les SGBV, le lead a été donné à MGFE pour la convocation des différentes réunions et d'aplanir aussi les difficultés au regard du secteur de la justice qui détient le lead dans la lutte contre l'impunité. Un travail de plaidoyer fort a été mené par le PNUD vers ces deux ministères.

- **Évaluation qualitative:**

**Le retard pris dans le démarrage des activités a un impact négatif sur la marche globale du programme.** Les partenariats clés ont été toutefois mis en place au niveau technique, notamment d'un côté, entre les organisations participantes (UNDP, UNFPA) et les partenaires de mise en oeuvre (BCNUDH, UNESCO), et d'un autre côté, entre les organisations participantes et les Services techniques des ministères clés (MGFE, MJDH, PNSR, CSM, PNC,..). Ces relations constituent des opportunités à saisir par le programme pour l'atteinte de ses objectifs.

## ii) Évaluation axée sur les Indicateurs de Performance:

En utilisant le **Cadre de Résultats du Document de Projet/PTA**, la réalisation des indicateurs au niveau des résultats et des produits est présentée dans le tableau ci-dessous :

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
<b>Résultat 1: La lutte contre l'impunité des violences sexuelles est effective et l'accès à la justice pour les victimes de violences sexuelles est renforcé</b>			
<b>Résultat intermédiaire (produit) 1.1. :</b> Les victimes de VBSG ont systématiquement recours au système judiciaire et aux agents de l'application de la loi pour bénéficier d'une protection juridique et judiciaire de qualité.			
<b>Indicateur 1.1.1. :</b> Nombre des cas reçus par les structures d'accompagnement (CJ et BCG) Baseline: 2036 Cible annuelle : 3000	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013.	
<b>Indicateur 1.1.2. :</b> % des victimes accompagnées (cliniques juridiques, et BCG) désagrégés par sources de référencement (Médicale, Psychosociale, PNC) Baseline: 4% Cible annuelle : 6%	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<b>Résultat intermédiaire (produit) 1.2. :</b> Les institutions judiciaires et la Police Nationale Congolaise assurent effectivement la protection juridique et judiciaire des victimes de VBSG.			
<b>Indicateur 1.2.1. :</b> Nombre d'institutions renforcées dans le traitement des dossiers dans la zone d'intervention Baseline: Cible annuelle : 50 dont 2 cours d'appel, et 2	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
parquets généraux, 3 tribunaux de grande Instance et 3 parquets de grange Instance, 15 unités spécialisées de la Police			
<u>Indicateur 1.2.2.</u> : Nombre de dossiers de VSBG traités par les institutions judiciaires renforcées avec l'appui du programme dans la zone d'intervention Baseline: Cible annuelle ; 400	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<b><u>Résultat intermédiaire 1.3.:</u></b> Les dysfonctionnements du système judiciaire sont connus et utilisés par les acteurs pour améliorer le système			
<u>Indicateur 1.3.1.</u> : Nombre de rapports de Monitoring Judiciaire produits et publiés Baseline: 2 Cible annuelle : 1 rapport de MJ publié par an	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<b><u>Résultat 2: Le changement des comportements en faveur de la prévention des violences sexuelles est effectif dans les zones du programme.</u></b>			
<b><u>Résultat intermédiaire 2.1.</u></b> : les leaders des administrations publiques et traditionnelles et les membres des secteurs universitaires et scolaires identifiées sont les vecteurs de communication de la lutte contre les VS.			
<u>Indicateur 2.1.1.:</u> Nombre leaders identifiés et comités sectoriels mixtes (usagers/prestataires) constitués; Baseline: 0 Cible annuelle : 8 comités	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
sectoriels et 50 leaders			
<u>Indicateur 2.1.2.:</u> Existence d'une méthodologie participative de CCC dans la lutte contre les VS agréé par les administrations publiques et traditionnelles Baseline: 0 Cible annuelle : 1	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<b><u>Résultat intermédiaire 2.2. : Les communautés locales connaissent et comprennent les droits des femmes, les violences basées sur le genre, et sont conscientes des mécanismes légaux et judiciaires en place pour leur protection.</u></b>			
<u>Indicateur 2.2.1:</u> Nombre des leaders communautaires et juges coutumiers (femmes et hommes) qui maîtrisent les notions juridiques de protection sur le SGBV Baseline: 483 des leaders communautaires interrogés (hommes et femmes) maîtrisent les notions à 75% Sur base des pré-tests et post-test 2012 Cible annuelle : 500 des leaders communautaires interrogés maîtrisent les notions à 75%	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
<u>Indicateur 2.2.2.:</u> Pourcentage des leaders communautaires et des juges coutumiers qui utilisent les mécanismes juridiques et judiciaires Baseline: 5% Cible annuelle : 10%	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<b><u>Résultat intermédiaire 2.3.</u></b> : Les institutions universitaires contribuent, à travers de leurs activités académiques et de recherche, à la formation et information de l'opinion publique et politiques nationales dans le domaine du genre et de la protection juridique et judiciaire des droits des femmes.			
<u>Indicateur 2.3.1.:</u> Nombre d'institutions universitaires intégrant la promotion du genre et la protection juridiques des femmes dans les activités académiques et de formation. Baseline : 0 Cible annuelle : 3	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<u>Indicateur 2.3.2 :</u> Nombre de centres universitaires ayant publié des résultats de recherches sur les analyses socio juridiques des VBG Baseline: 0 Cible annuelle : 3	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<b><u>Résultat intermédiaire 2.4. : Des structures et mécanismes participatifs pour la prévention et la protection contre les VBSG sont fonctionnels au niveau local, territorial et provincial</u></b>			

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
<p><b>Nombre de Publication</b> des études/ analyses participatives et anthropologiques sur les causes des VBSG et les problématiques de genre au niveau des communautés ciblées et sur la perception de la population en matière de justice Baseline: 3 Cible annuelle : 5</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<p><b>Nombre de villages</b> qui disposent des mécanismes d'alerte et de prévention des VBSG incluant le dialogue hommes-femmes pour engager des modes de socialisation influant sur la perception en matière du genre. Baseline: 34 Cible annuelle: 40</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<p><b>Résultat 3 : La prise en charge médicale et psychosociale des victimes des violences sexuelles, ainsi que quelques membres de leurs familles directement affectés est correctement et intégralement assurée.</b></p>			
<p><b>Résultat intermédiaire 3.1.</b> : Les victimes de VBSG accèdent à la prise en charge médicale et psychosociale, et bénéficient de soins appropriés et de qualité.</p>			
<p><u>Indicateur 3.1.1</u> : Nombre de victimes accédant à la prise en charge médicale et psychosociale sur le total des victimes enregistrés. Baseline: 2364 (1233</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
Nord-Kivu, 0 Ituri, 1231) Cible annuelle: 1000			
Nombre de cas référés vers les autres volets de prise en charge Baseline: 300 Cible annuelle: 1000	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
% de victimes accédant à la prise en charge médicale dans les 72 heures Baseline: 27% (263 sur 971) Cible annuelle: 75%	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
Nombre de cas de fistules traumatiques réparés Baseline: 90 (Traumatique et obstétrical) sur 971 Cible annuelle: 30	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<u>Indicateur 3.1.2</u> : Nombre de structures médicales et psycho-sociales renforcées offrant un service de qualité aux victimes de VSBG Baseline: FOSA=15 Maison d'écoute intégrée=0 Cible annuelle : 21(Nord-Kivu 8, Sud-Kivu 7 et	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013. Toutefois, la commande des équipements et matériels médicaux, des produits pharmaceutiques et de 2 ambulances médicalisées est en cours d'exécution.	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
Ituri 6)			
<p><u>Indicateur 3.1.3.:</u> % de femmes enceintes, VVS et leurs partenaires ayant bénéficié des services CDV (Conseil pour le dépistage volontaire) Baseline: 0% Cible annuelle : 75%</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<p><b>Résultat 4 : La réinsertion socio-économique des victimes de VBSG et l'autonomisation des femmes au sein de leurs communautés sont effectives</b></p>			
<p><b>Résultat intermédiaire 4.1. :</b> Les femmes, et notamment les victimes de VBSG, ont accès à une source de revenu régulière et à des moyens de subsistance durables facilitant leur autonomisation au sein des communautés.</p>			
<p><u>Indicateur 4.1.1. :</u> % des bénéficiaires des CCP, CAP, des Maisons de la Femme et des divisions provinciales du Genre, de la Famille et de l'Enfant appuyés, rendus autonomes au sein de leurs communautés <u>Baseline Nord Kivu:</u> 18,4% (376/2048) dont 78 % (297/376) de femmes, <u>Cible annuelle Nord Kivu:</u> 15 % (245/1672) dont 80 % de femmes, <u>Baseline Sud Kivu:</u> 28% (287/1025) dont 100 % de femmes, <u>Cible annuelle Sud Kivu:</u> 15 % dont 80 % des</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	



Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
<p>femmes</p> <p>Baseline Ituri: N/D Cible annuelle Ituri: N/D</p>			
<p><u>Indicateur 4.1.2</u> : % des bénéficiaires dont le revenu après appui du programme dépasse le seuil de pauvreté (1.5 US\$/jour).</p> <p>Baseline Nord Kivu: À définir Cible annuelle Nord Kivu: 15 % dont 80 % des femmes</p> <p>Baseline Sud Kivu: N/D Cible annuelle Sud Kivu: 15 % Baseline Ituri: N/D Cible annuelle Ituri: 30% dont 80 % de femmes,</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<p><u>Indicateur 4.1.3</u> : Nombre de services étatiques rendus fonctionnels pour la réintégration et la formation des femmes victimes de violences sexuelles et basées sur le genre Baseline Nord Kivu: 3 (Division genre, service genre Beni, Maison de la femme)</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
Cible annuelle Nord Kivu: 3 (Division genre, service genre Beni, Maison de la femme) Baseline Sud Kivu: 0 Cible annuelle Sud Kivu: 5 Baseline Ituri: 4 Cible annuelle Ituri: 4			
<b>Résultat intermédiaire 4.2</b> : Les prises de décision au niveau familial, communautaire, local, territorial et provincial, tiennent compte d'une analyse de sensibilité au genre et de valorisation de la femme au sein de la société congolaise			
<u>Indicateur 4.2.1</u> : Nombre de bénéficiaires écoutés, orientés et réintégrés dans leurs communautés  Baseline Nord Kivu: 2048 Cible annuelle Nord Kivu: 2498 (ajout de 450 nouveaux)  Baseline Sud Kivu: 1025 Cible annuelle Sud Kivu: 1694  Baseline Ituri: à définir Cible annuelle Ituri: à définir	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<u>Indicateur 4.2.2</u> : Nombre d'assistants sociaux pratiquant les techniques d'écoute et d'orientation avec l'appui du	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
<p>programme</p> <p>Baseline Nord Kivu: 40 Cible Nord Kivu: 30</p> <p>Baseline Sud Kivu: 9 Cibles Sud Kivu: 12</p> <p>Baseline Ituri: N/D Cibles Ituri: N/D</p>			
<p><u>Indicateur 4.2.3</u> : % de personnes (h, f, et jeunes) touchées par les services des CCP et les CAP qui participent aux mécanismes de gouvernance communautaire</p> <p>Nord Kivu Baseline: 0% Cible annuelle: 10%</p> <p>Ituri Baseline: 0% Cible annuelle: 10%</p> <p>Sud Kivu Baseline: 0% Cible annuelle: 10%</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	
<p><u>Indicateur 4.2.4</u> : Nombre de plans d'actions communautaires sensibles au genre élaborés</p> <p>Baseline Nord Kivu: N/D</p>	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
Cible annuelle Nord Kivu: N/D Baseline Sud Kivu: 0 Cible annuelle Sud Kivu: 3 Baseline Ituri: N/D Cible annuelle Ituri: N/D			
<b>Résultat 5 : La coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de lutte contre les violences sexuelles par les autorités sont assurés</b>			
<b>Résultat intermédiaire 5.1. : Le MINIGFE assure la coordination, le suivi et l'évaluation des interventions en matière de lutte contre les violences sexuelles, y compris la collecte de données et le partage d'information.</b>			
<b>Indicateur 5.1.1 :</b> Nombre de structures étatiques à l'échelle nationale, provinciale et territoriale dotées de capacités techniques et opérationnelles et assurant une coordination effective des interventions en matière de lutte contre les violences sexuelles Baseline: 4 (DEP Ministère national du Genre et 3 Ministères provinciaux du genre : <u>Nord Kivu, Sud Kivu, P Orientale</u> ) Cible annuelle : 15(4+11) Niveau provincial/territorial <b>(Service genre territorial)-</b> <u>Nord Kivu</u> : 3 (ville de	Rien à signaler	La mise en œuvre des activités n'a pas démarré en 2013	

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
<p>Beni, territoire de Beni, de Masisi)  <u>Sud Kivu</u> : 4 (territoire de Walungu, de Mwenga, de Uvira, de Kalehe)  <u>Ituri</u> : 4 (territoire de Mambassa, Aru, Irumu, ville de Bunia)</p>			
<p><u>Indicateur 5.1.2</u> :  Nombre de bases de données opérationnelles existantes relatives aux violences sexuelles au niveau national, provincial et territorial  Baseline: 4 (<b>Ministère national du Genre(DEP)/</b>  <b>Ministère provincial de Kinshasa</b> : 2  <b>Ministères du Genre-Nord Kivu</b> : 1 (ville de Goma)  <u>Sud Kivu</u> : 1 (ville de Bukavu)</p> <p>Cible annuelle :  16 (4+12) <b>Niveau provincial/territorial (Service genre territorial)-</b>  <u>Nord Kivu</u> : 3 (ville de Beni, territoire de Beni, de Masisi)  <u>Sud Kivu</u> : 4 (territoire</p>	<p>La base de données SGBV intégrée mise en ligne est opérationnelle au niveau national, provincial (dans les provinces ciblées) et dans les territoires.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, Rapport sur l'ampleur des violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène en 2013, Kinshasa, Mars 2014</li> <li>- Le lien internet de la BDI : <a href="http://data.snvsbg.org">data.snvsbg.org</a></li> </ul>

Produits attendus	Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
de Walungu, de Mwenga, de Uvira, de Kalehe) <u>Ituri</u> : 5 (territoire de Mambassa, Aru, Irumu, ville de Bunia et de Kisangani)			

### **III. Ressources**

#### **a) Ressources humaines**

La mise en place de l'équipe de mise en œuvre est en cours :

- Coordonnateur du programme recruté et en fonction depuis début mars 2014
- 2 Experts juristes, 2 associés et 5 chauffeurs du projet Accès à la Justice reconduits dans le programme conjoint
- 2 experts en cours de recrutement (1 pour Bukavu et 1 pour Bunia)
- 1 Expert et 3 assistants financiers en cours de recrutement

En ce qui concerne UNFPA, l'équipe de mise en œuvre en place se compose de :

- Conseiller technique principal
- Assistant administratif et financier
- Chauffeur

#### **b) Ressources financières**

Le Bureau de gestion des fonds multipartenaires (MPTF Office) du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sert d'Agent Administratif du Programme Conjoint. Le Bureau de gestion des fonds multipartenaires reçoit, administre et gère les contributions du bailleur de fonds, et verse ces fonds aux organisations participantes, conformément aux décisions du Comité de Pilotage. L'Agent Administratif reçoit et consolide les rapports du Programme annuel et le soumet au Comité de Pilotage vers le Coordinateur Résident.

Chaque Agence participante gère les fonds mis à sa disposition suivant ses règles et procédures.

Au niveau du PNUD, les accords ont été conclus avec l'UNESCO et le BCNUDH, portant respectivement sur un montant de 1.460. 550. USD pour l'UNESCO, en vue de contribuer à l'output relatifs à la Prévention et la Communication pour le changement de comportement, et 890.000,00 USD pour le BCNUDH, pour contribuer à l'output relatif à la lutte contre l'impunité et l'accès à la justice.

## **Partie II : Rapport financier annuel**



## DEFINITIONS

### **Allocation**

Montant approuvé par le Comité de pilotage d'un projet/programme.

### **Budget total approuvé**

Ceci représente le montant cumulé des allocations approuvées par le Comité de pilotage.

### **Clôture financière du projet**

Un projet ou programme est considéré comme étant financièrement clôturé lorsque suite à la clôture opérationnelle, toutes les obligations financières ont été réglées, et qu'aucune autre charge financière ne peut être effectuée.

### **Clôture opérationnelle du projet**

Un projet ou programme est considéré comme étant opérationnellement clôturé lorsque l'ensemble des activités programmatiques pour lesquelles la ou les organisations participantes ont reçu des fonds ont été achevées.

### **Coûts indirects**

Un coût général qui ne peut pas être directement lié à un programme particulier ou à une activité particulière des organisations participantes. La politique du GNUM prévoit un taux fixe de coûts indirects égal à 7 % des coûts programmables.

### **Date de commencement du projet**

Date de transfert du premier versement par le Bureau des fonds multipartenaires à l'organisation participante.

### **Dépenses de projet**

La somme des dépenses déclarées par l'ensemble des organisations participantes au titre d'un fonds, indépendamment de la méthode de comptabilité utilisée par chaque organisation participante pour l'information des donateurs.

### **Dépôt de contributeur**

Dépôt en espèces reçu d'un contributeur par le Bureau des fonds multipartenaires pour le fonds, conformément à un accord administratif type signé.

### **Engagement de contributeur**

Le(s) montant(s) qu'un donateur s'est engagé à verser à un fonds aux termes d'un accord administratif type signé avec le Bureau des fonds multipartenaires du PNUD (Bureau des fonds multipartenaires), en sa qualité d'Agent administratif. Un engagement peut être payé ou en attente de paiement.

### **Montant net financé**

Montant transféré à une organisation participante moins tout remboursement versé au Bureau des fonds multipartenaires par une organisation participante.

### **Organisation participante (OP)**

Un organisme des Nations Unies ou autre organisme intergouvernemental qui est partenaire d'exécution d'un fonds, en vertu de la signature d'un protocole d'entente (MOU) avec le Bureau des fonds multipartenaires au titre d'un fonds particulier.

### **Projet/Programme approuvé**

Un projet/programme, budget inclus, etc. qui est approuvé par le Comité de pilotage pour l'affectation des fonds.

### **Taux d'exécution**

Le pourcentage des fonds qui ont été utilisés, calculé en comparant les dépenses déclarées par une organisation participante au « montant net financé ».

## RESULTATS FINANCIERS POUR 2013

Ce chapitre présente les données financières et l'analyse du Programme conjoint «Lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes des violences basées sur le genre et d'autonomisation des femmes à l'Est de la RDC» utilisant le mécanisme onusien de transfert de fonds au 31 décembre 2013. Les informations financières relatives à ce fonds sont également disponibles sur le portail du Bureau des fonds multipartenaires (Gateway) à l'adresse suivante :

<http://mptf.undp.org/factsheet/fund/CVF00>.

### 1. SOURCES ET UTILISATIONS DES FONDS

Au 31 décembre 2013, un contributeur a déposé **5,849,093** dollars américains et **12,769** dollars américains d'intérêts ont été perçus,

**Tableau 1. Aperçu de la situation financière au 31 décembre 2013 (en dollars américains)\***

	Année 2012	Année 2013	Total
<b>Sources des fonds</b>			
Contributions brutes	-	5,849,093	5,849,093
Revenu des intérêts et placements perçus par le fonds	-	12,769	12,769
Revenu des intérêts reçus des organisations participantes	-	-	-
Remboursements versés par l'Agent administratif aux contributeurs	-	-	-
Solde du fonds transféré à un autre fonds	-	-	-
Autres revenus	-	-	-
<b>Total : sources des fonds</b>	-	<b>5,861,863</b>	<b>5,861,863</b>
<b>Utilisation des fonds</b>			
Transfert aux organisations participantes	-	5,790,602	5,790,602
Remboursements reçus des organisations participantes	-	-	-
<b>Montant net financé aux organisations participantes</b>	-	<b>5,790,602</b>	<b>5,790,602</b>
Frais de l'Agent administratif	-	58,491	58,491
Coûts directs (Comité de pilotage, Secrétariat, etc.)	-	-	-
Frais bancaires	-	276	276
Autres dépenses	-	-	-
<b>Total : utilisation des fonds</b>	-	<b>5,849,369</b>	<b>5,849,369</b>
<b>Variation du solde des fonds disponibles auprès de l'Agent administratif</b>	-	<b>12,494</b>	<b>12,494</b>
Solde d'ouverture du fonds (1 <sup>er</sup> janvier)	-	-	-
<b>Solde de clôture du fonds (31 décembre)</b>	-	<b>12,494</b>	<b>12,494</b>
Montant net financé aux organisations participantes	-	5,790,602	5,790,602
Dépenses des organisations participantes	-	171,355	171,355
<b>Solde des fonds disponibles auprès des organisations participantes</b>			<b>5,619,247</b>

\*Du fait de l'arrondissement des chiffres, il est possible que certains totaux soient inexacts. Ceci est valable pour l'ensemble des chiffres du présent rapport.

ce qui porte le montant cumulé des fonds à **5,861,863** dollars américains.

Sur ce montant, **5,790,602** dollars américains ont été transférés à deux organisations participantes dont **171,355** dollars américains ont été déclarés en dépenses. Les frais de l'Agent administratif ont été facturés au taux approuvé de 1 % des dépôts et s'élèvent à **58,491** dollars américains. Le tableau 1 fournit un aperçu global des sources, des utilisations et du solde des fonds du Programme conjoint au 31 décembre 2013.

## 2. CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

Le tableau 2 fournit des informations sur les contributions versées par l'ensemble des contributeurs au fonds au 31 décembre 2013.

**Tableau 2. Dépôts des contributeurs au 31 décembre 2013 (en dollars américains)\***

Contributeurs	Années antérieures au 31 déc. 2012	Année en cours janv. à déc. 2013	Total
Agence Canadienne de Développement International	-	5,849,093	5,849,093
<b>Grand Total</b>	-	<b>5,849,093</b>	<b>5,849,093</b>

## 3. INTERETS PERCUS

Les intérêts sont perçus de deux manières : 1) sur le solde des fonds détenus par l'Agent administratif (les « intérêts perçus par le fonds ») et 2) sur le solde des fonds détenus par les organisations participantes (les « intérêts perçus par les organisations ») lorsque leurs règlement financier et règles de gestion financière autorisent le reversement d'intérêts à l'Agent administratif.

Au 31 décembre 2013, les intérêts perçus par le fonds s'élevaient à **12,769** dollars américains et les organisations participantes n'ont pas perçu d'intérêts. Des détails sont fournis dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3. Sources des intérêts et placements perçus, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)\***

Intérêts	Années antérieures au 31 déc. 2012	Année en cours janv. à déc. 2013	Total
<b>Agent administratif</b>			
Intérêts perçus par le fonds et placement perçu	-	12,769	12,769
<b>Total : intérêts perçus par le fonds</b>	-	<b>12,769</b>	<b>12,769</b>
<b>Organisation participante</b>			
<b>Total : intérêts perçus par les organisations</b>	-	-	-
<b>Total</b>	-	<b>12,769</b>	<b>12,769</b>

#### 4. TRANSFERT DE FONDS

Les allocations destinées aux organisations participantes sont approuvées par le Comité de pilotage et versées par l'Agent administratif. Au 31 décembre 2013, l'Agent administratif a transféré **5,790,602** dollars américains à deux organisations participantes (voir la liste ci-dessous).

Le tableau 4 fournit des informations supplémentaires sur les remboursements reçus par le Bureau des fonds multipartenaires et sur le montant net financé à chaque organisation participante.

**Tableau 4. Transfert, remboursement et montant net financé, par organisation participante, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)\***

Organisations participantes	Années antérieures au 31 déc. 2012			Année en cours janv. à déc. 2013			Total		
	Transferts	Remboursements	Montant net financé	Transferts	Remboursements	Montant net financé	Transferts	Remboursements	Montant net financé
UNDP	-	-	-	4,114,802	-	4,114,802	4,114,802	-	4,114,802
UNFPA	-	-	-	1,675,800	-	1,675,800	1,675,800	-	1,675,800
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5,790,602</b>	<b>-</b>	<b>5,790,602</b>	<b>5,790,602</b>	<b>-</b>	<b>5,790,602</b>

#### 5. DEPENSES ET TAUX D'EXECUTION FINANCIER

Toutes les dépenses finales déclarées au titre de l'année 2013 ont été communiquées par le siège des organisations participantes. Celles-ci ont été consolidées par le Bureau des fonds multipartenaires.

#### 5.1 DEPENSES DECLAREES PAR ORGANISATION PARTICIPANTE

Comme l'indique le tableau ci-dessous, le montant cumulé net des transferts s'élève à **5,790,602** dollars américains et le montant cumulé des dépenses déclarées par les organisations participantes s'élève à **171,355** dollars américains. Ceci correspond à un taux global d'exécution des dépenses du fonds de **3 %**.

**Tableau 5. Montant net financé et dépenses déclarées par organisation participante et taux d'exécution financier, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)\***

Organisations participantes	Montant approuvé	Montant net financé	Dépenses			Taux d'exécution %
			Années antérieures au 31 déc. 2012	Année en cours janv. à déc. 2013	Total	
UNDP	4,114,802	4,114,802	-	77,111	77,111	1.87
UNFPA	1,675,800	1,675,800	-	94,244	94,244	5.62
<b>Grand Total</b>	<b>5,790,602</b>	<b>5,790,602</b>	<b>-</b>	<b>171,355</b>	<b>171,355</b>	<b>2.96</b>

## 5.2 DEPENSES DECLAREES PAR CATEGORIE

Les dépenses de projet sont effectuées et contrôlées par chaque organisation participante et sont déclarées selon les catégories convenues pour l'harmonisation inter-agence des rapports. En 2006, le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) a établi six catégories selon lesquelles les entités des Nations Unies doivent déclarer les dépenses de projet inter-agence. À compter du 1er janvier 2012, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS) a modifié ces catégories à la suite de l'adoption des normes comptables internationales IPSAS. Ces catégories sont désormais au nombre de huit. Toutes les dépenses effectuées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012 ont été déclarées selon les anciennes catégories. Après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, toutes les dépenses sont déclarées à l'aide des huit nouvelles catégories. Les anciennes et nouvelles catégories sont indiquées à droite.

Le tableau 6 indique les dépenses déclarées selon les catégories de dépenses du GNUD. Lorsqu'un fonds a été opérationnel avant et après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, les dépenses sont déclarées selon les anciennes et les nouvelles catégories. Lorsqu'un fonds est devenu opérationnel après le 1<sup>er</sup> janvier 2012, seules les nouvelles catégories sont utilisées.

En **2013**, la catégorie avec le pourcentage de dépenses le plus élevé est Déplacements (40%), suivi par Services contractuels (39%), puis Exploitation générale (19%).

<b>Catégories de dépenses du CCS de 2012</b>	<b>Catégories de dépenses du GNUD de 2006</b>
1. Personnel	1. Provisions, produits, équipement et transport
2. Provisions, produits et matériels	2. Personnel
3. Equipement, véhicules, meubles et dépréciation	3. Formation des partenaires
4. Services contractuels	4. Contrats
5. Déplacements	5. Autres coûts directs
6. Transferts et subventions	6. Coûts indirects
7. Exploitation générale	
8. Coûts indirects	

**Tableau 6. Dépenses par catégorie de budget du GNUD, au 31 décembre 2013 (en dollars américains)\***

Catégories	Dépenses			Pourcentage du coût total du programme
	Années antérieures au 31 déc. 2012	Année en cours janv. à déc. 2013	Total	
Provisions, produits, équipement et transport (ancienne)	-	-	-	
Personnel (ancienne)	-	-	-	
Formation des partenaires (ancienne)	-	-	-	
Contrats (ancienne)	-	-	-	
Autres coûts directs (ancienne)	-	-	-	
Personnel (nouvelle)	-	-	-	
Provisions, produits et matériels (nouvelle)	-	2,632	2,632	1.65
Équipement, véhicules, meubles et dépréciation (nouvelle)	-	1,432	1,432	0.90
Services contractuels (nouvelle)	-	62,179	62,179	38.89
Déplacements (nouvelle)	-	63,588	63,588	39.77
Transferts et subventions (nouvelle)	-	-	-	
Exploitation générale (nouvelle)	-	30,068	30,068	18.80
<b>Total des coûts du programme</b>	-	<b>159,899</b>	<b>159,899</b>	<b>100.00</b>
Total des coûts indirects	-	11,456	11,456	7.16
<b>Total</b>	-	<b>171,355</b>	<b>171,355</b>	

**Coûts indirects** : le moment auquel les coûts indirects sont facturés à un projet dépend des règlements, règles ou politiques financières de chaque organisation participante. Ces coûts peuvent être déduits immédiatement dès la réception d'un transfert basé sur le montant programmatique approuvé, ou ultérieurement en cours de la mise en œuvre.

Par conséquent, le pourcentage des coûts indirects peut sembler dépasser le taux convenu de 7 % applicable aux projets en cours. Lorsque tous les projets sont financièrement clôturés, ce chiffre ne doit pas dépasser 7 %.

## 6. RECOUVREMENT DES COÛTS

Les politiques de recouvrement des coûts du fonds sont déterminées par les dispositions applicables du Document de projet du Programme conjoint, du MOU conclu entre l'Agent administratif et les organisations participantes et des accords administratifs types conclus entre l'Agent administratif et les contributeurs, sur la base de taux approuvés par le GNUD. Les politiques en place, au 31 décembre 2013, étaient les suivantes :

- **Frais de l'Agent administratif (AA) :** des frais de 1 % sont facturés lors du dépôt du contributeur et couvrent les services fournis au titre de ladite contribution pour toute la durée du fonds. Au cours de la période de référence, **58,491** dollars américains a/ont été déduit(s) au titre des frais de l'AA. Au total, au 31 décembre 2013, **58,491** dollars américains ont été facturés au titre des frais de l'AA.
- **Coûts indirects des organisations participantes :** les organisations participantes peuvent facturer des coûts indirects de 7 %. Au cours de la période de référence **11,456** dollars américains a/ont été déduit(s) au titre des coûts indirects par les organisations participantes. Au total, les coûts indirects s'élèvent à **11,456** dollars américains au 31 décembre 2013.
- **Coûts directs :** le mécanisme de gouvernance du fonds peut approuver une allocation au profit d'une organisation participante pour couvrir les coûts liés aux services de secrétariat et aux tâches de coordination générale, ainsi que les évaluations au niveau du fonds. Ces allocations sont désignées « coûts directs ». En 2013, il n'y a pas eu de coûts directs affectés au fonds.

## 7. RESPONSABILITE ET TRANSPARENCE

Afin de fournir de manière efficace des services de gestion de fonds et de faciliter le contrôle et l'information au système des Nations Unies et à ses partenaires, le Bureau des fonds multipartenaires a créé le portail du Bureau des fonds multipartenaires (Gateway) (<http://mptf.undp.org>). Délivrant des informations en temps réel (avec un décalage d'un maximum de deux heures), à partir d'un système de gestion intégré interne, le portail du Bureau des fonds multipartenaires est devenu la référence en matière de fourniture de services de gestion de fonds multipartenaires transparents et responsables.

Le portail du Bureau des fonds multipartenaires fournit des informations financières telles que : les engagements et dépôts des contributeurs, les budgets de programme approuvés, les transferts aux organisations participantes et les dépenses déclarées par celles-ci, les intérêts et autres dépenses. En outre, le portail du Bureau des fonds multipartenaires fournit un aperçu du portefeuille du Bureau des fonds multipartenaires et des informations détaillées sur les différents fonds, y compris leur objectif, leur structure de gouvernance et leurs documents clés. En fournissant un accès aisé au nombre croissant des rapports descriptifs et financiers, ainsi qu'aux documents de projet connexes, le portail du Bureau des fonds multipartenaires (Gateway) collecte et préserve des connaissances institutionnelles importantes et facilite le partage et la gestion des connaissances entre les organisations des Nations Unies et leurs partenaires de développement, contribuant ainsi à la cohérence des Nations Unies et à l'efficacité de l'aide au développement.